

Syndicat Mixte de l'Argens

Réunion publique

29 avril 2022- Correns

1

LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS ET LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

1

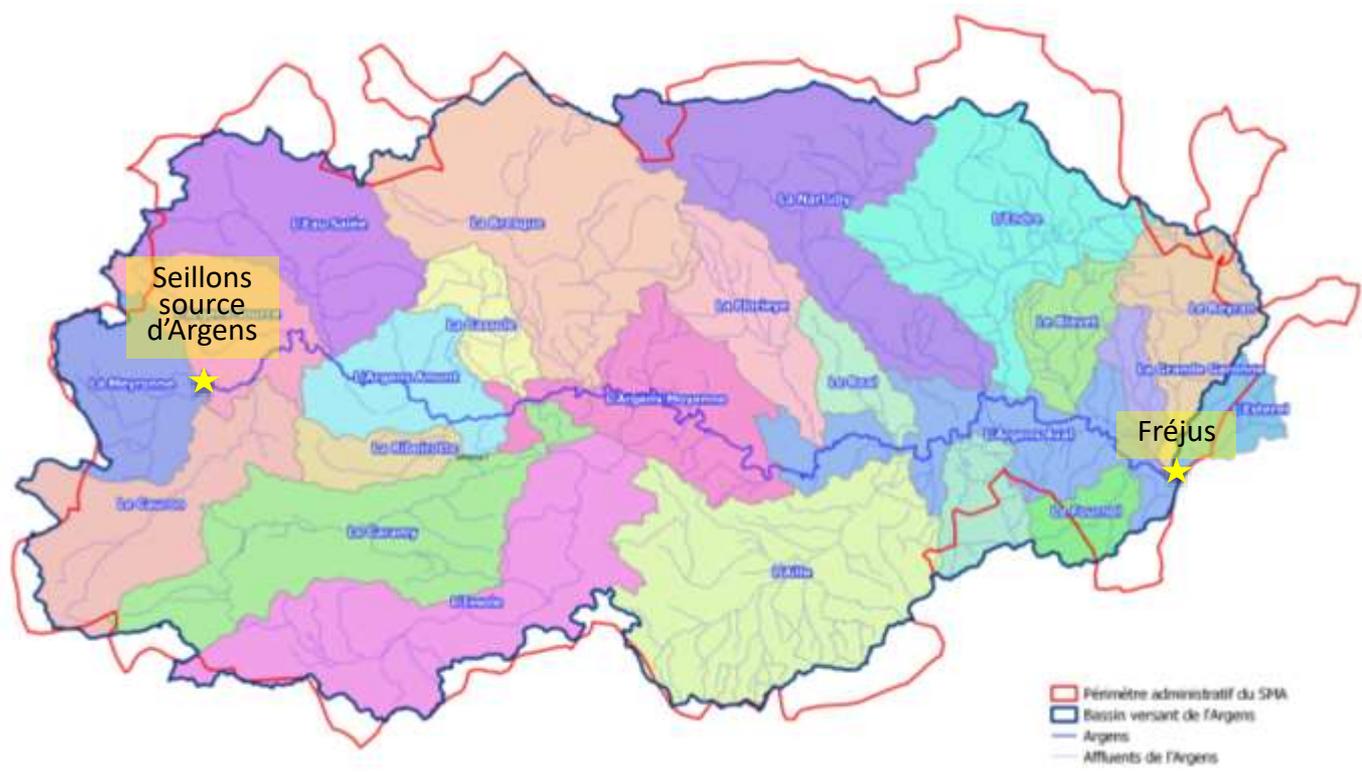
Le Syndicat Mixte de l'Argens :

- Créé par Arrêté Préfectoral en 2014, il a pour objet d'organiser une gouvernance territorialisée, solidaire et efficace visant à assurer de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens :
 - Une gestion des inondations à travers la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet.
 - Une gestion concertée, durable intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau.

Le SMA exercent les missions suivantes :

- **La compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations)**
- **Le suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles de certains cours d'eau,**

1 Le réseau hydrographique



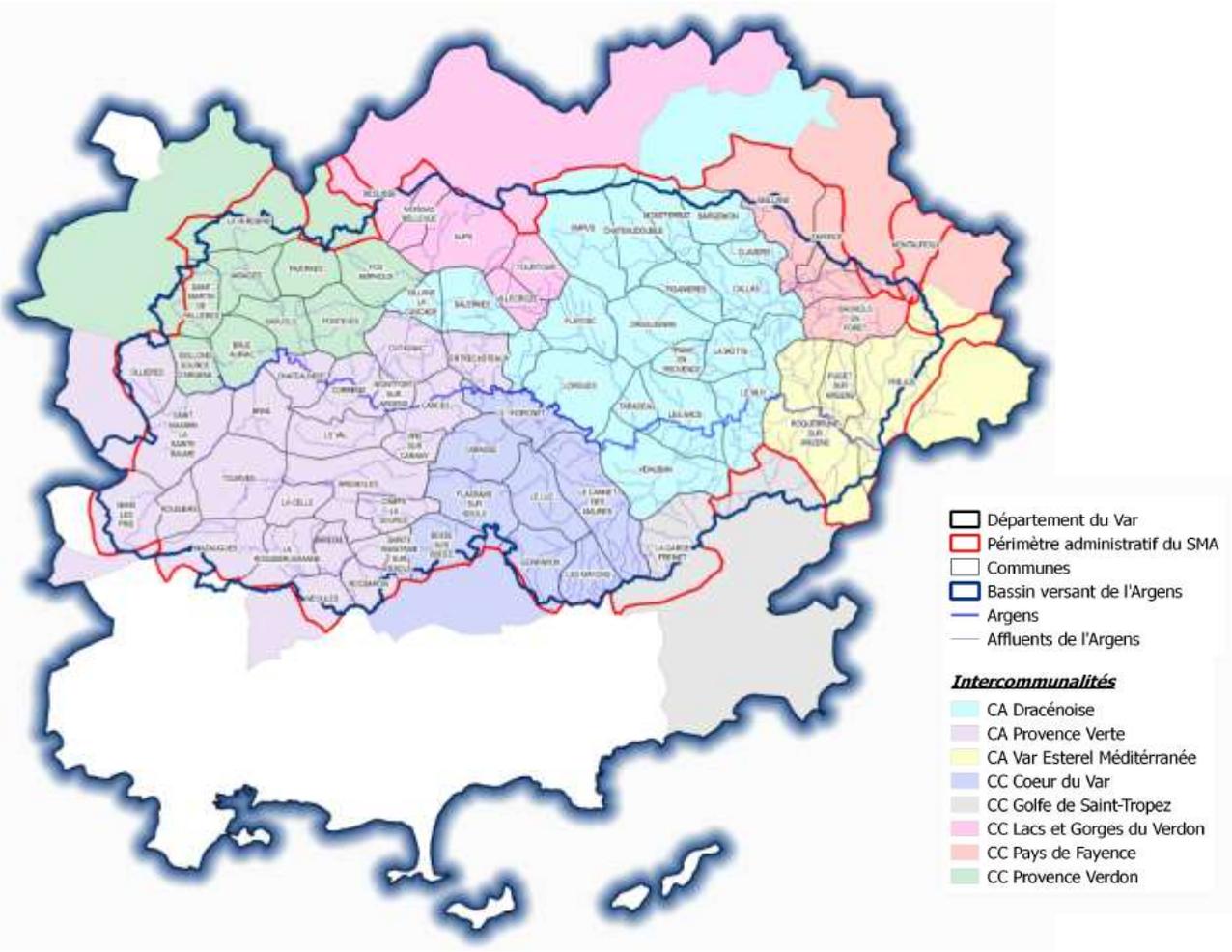
Source : Seillons source d'Argens

Embouchure : Méditerranée à Fréjus

Forte densité du chevelu sur les massifs des Maures et de l'Estérel

Faible densité du chevelu sur le Haut Argens calcaire

1 Le bassin versant de l'Argens



2 750 km²
 50 % du Var
 74 communes (sur 153)
 327 979 habitants

Argens = 114 km

18 affluents principaux

2

LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN PORTES PAR LE SMA

2 Les travaux de restauration

RESTAURATION DES FONCTIONNALITES DES MILIEUX AQUATIQUES :

Redonner à l'Argens et à ses
affluents un fonctionnement plus
naturel



OBJECTIFS :

- Entretien, restaurer, préserver et mettre en valeur les milieux
- Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau
- Intégrer les enjeux « milieu » aux documents d'urbanisme
- Communiquer sur les droits et les devoirs des riverains

**Un outil : le Programme Pluriannuel
d'Entretien et de Restauration**

2

Les travaux de restauration et d'entretien

Entretien régulier des berges et du lit du cours d'eau : responsabilité du propriétaire riverain (L215-14 du code de l'environnement).

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.



2 Les travaux de restauration et d'entretien

Exemple de mise en œuvre de travaux sur le Réal (commune des arcs-sur-Argens)



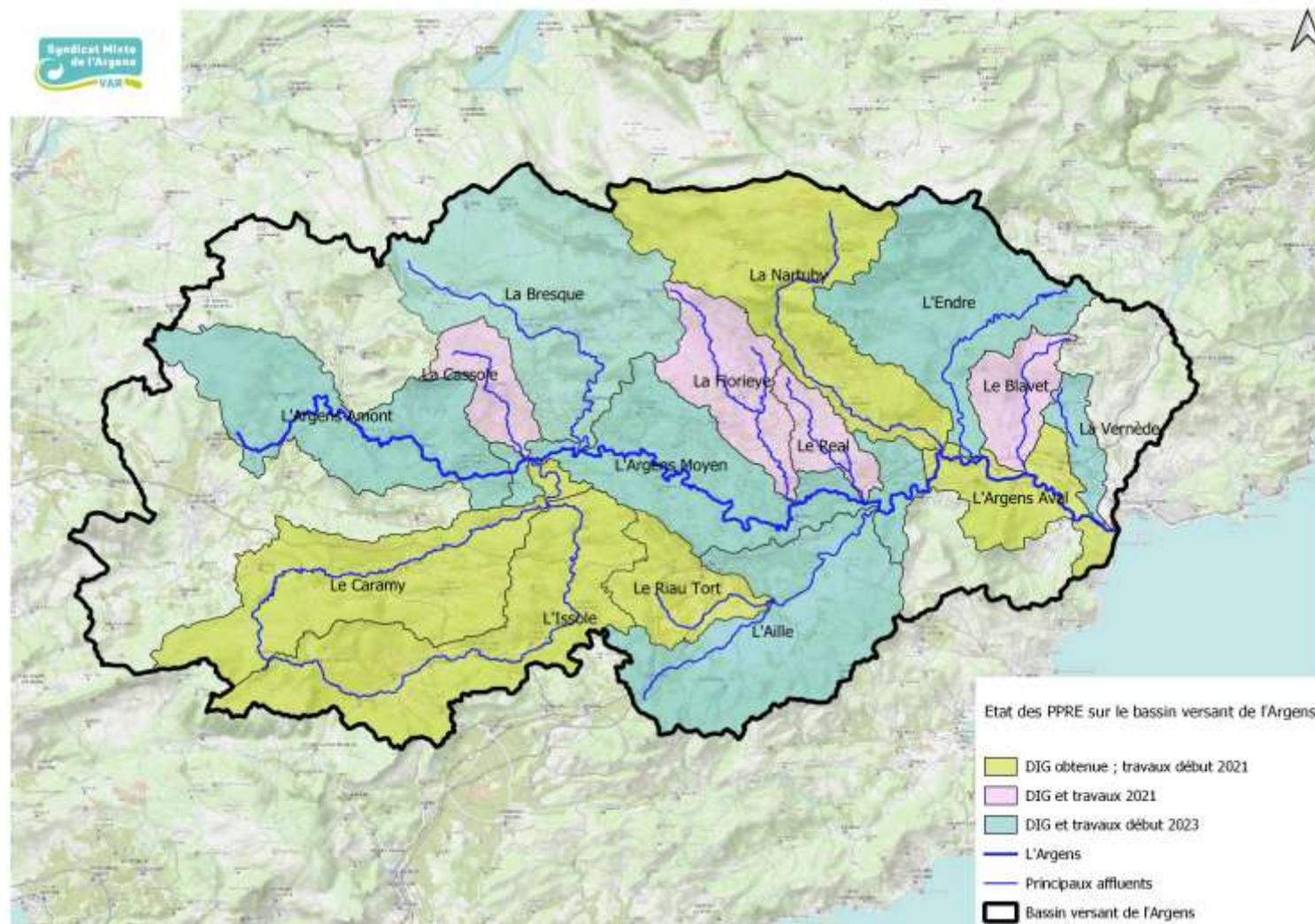
2 Les travaux de restauration et d'entretien

Exemple de mise en œuvre de travaux sur le pont des Aspras sur domaine public
(commune de Correns)



2 Les travaux de restauration et d'entretien

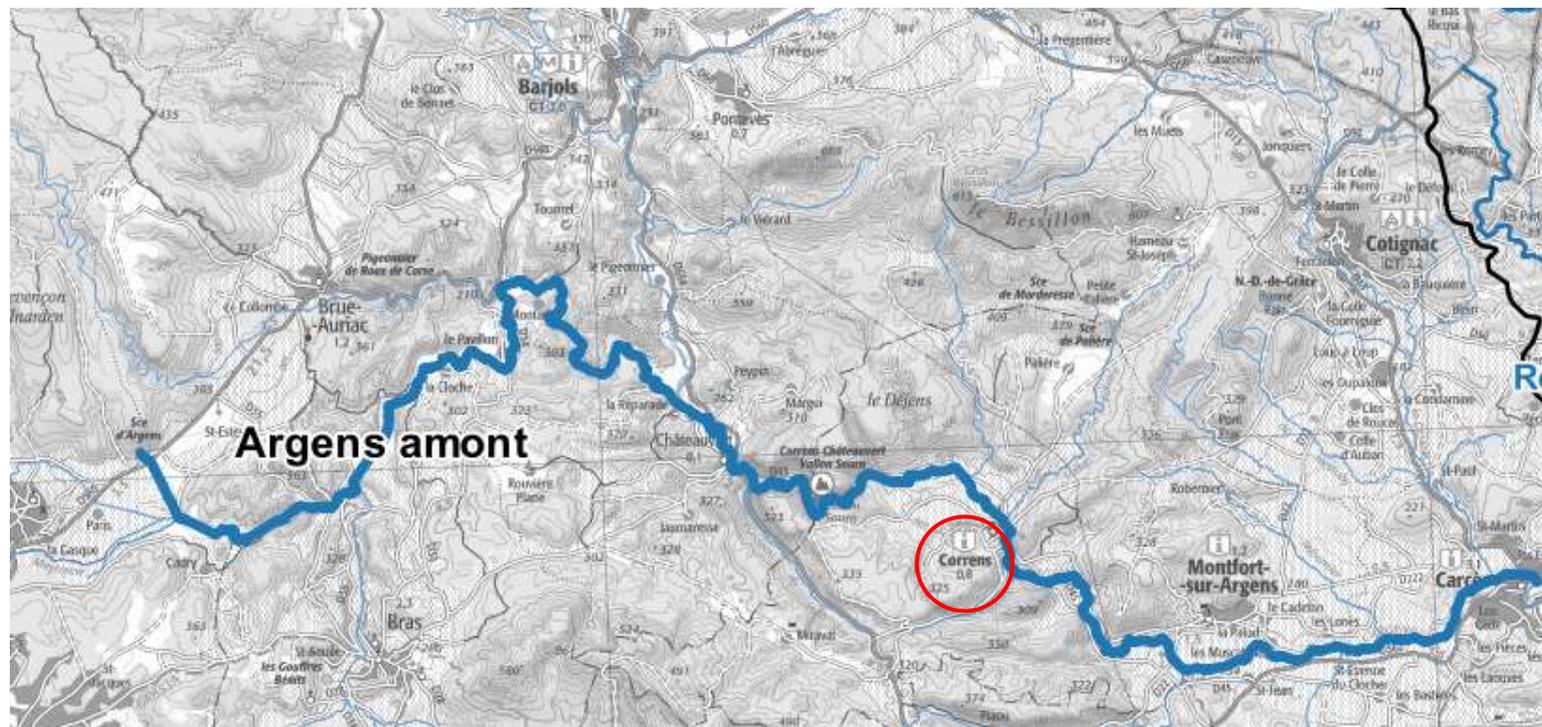
Outil mis en œuvre en cas de carence des propriétaires : Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de cours d'eau.



2 Les travaux de restauration et d'entretien

Le PPRE « Argens amont » :

- 38 kilomètres de cours d'eau diagnostiqué,
- **Vulnérabilité dans la traversée des villages** (Correns, Châteauvert) : enjeux de limiter la formation des embâcles, analyse de la végétation en bord de rivière.
- **Enjeu fort des milieux naturels et piscicole** (classement Natura 2000, formation de tufs, espèces patrimoniales), définition des conditions de réalisation.
- **Enjeu fort sur la ressource et la valorisation des milieux** (nombreuses activités en lien avec le fleuve)



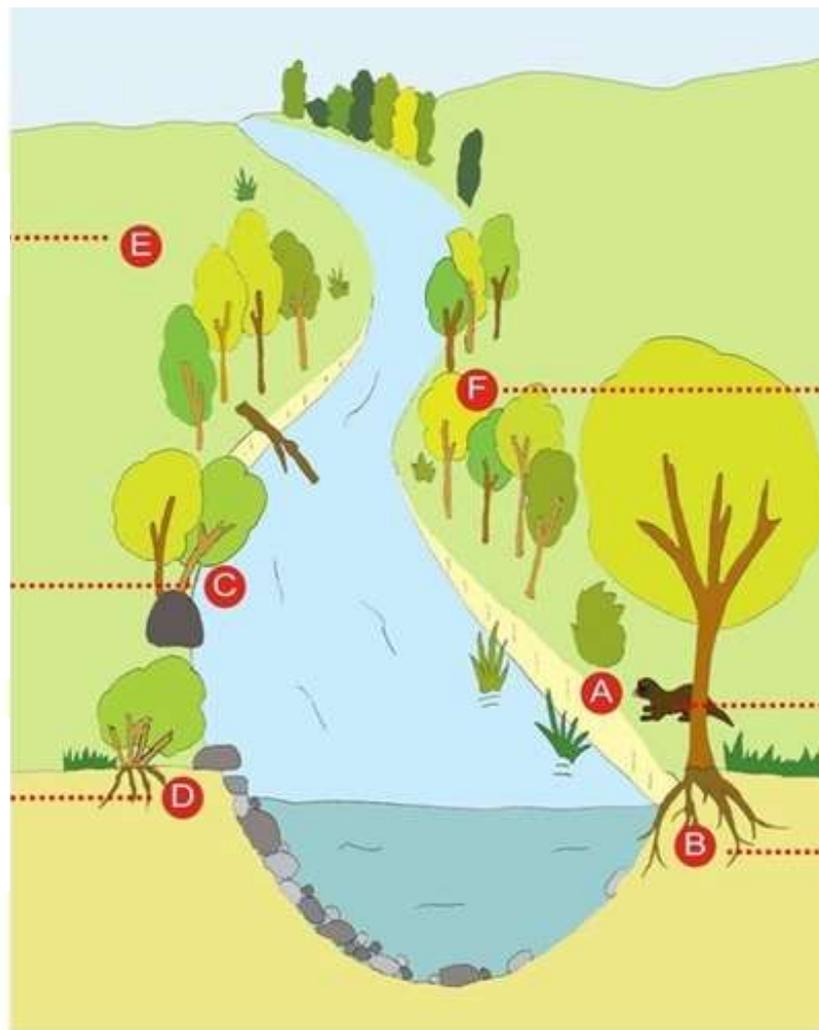
2 Les travaux de restauration et d'entretien

Les différents rôles de la végétation en bord de fleuve :

Élément paysager,
effet brise-vent

Ombrage, limitation
de l'augmentation
de la T° de l'eau

Autoépuration
des eaux , filtre
naturel



Dissipation de l'énergie en
crue, ralentissement
dynamique, aides à la
prévention des inondations

Rôle de corridor écologique,
habitat et refuge pour la
faune et la flore

Lutte contre l'érosion et
maintien des berges

2 Les travaux de restauration et d'entretien

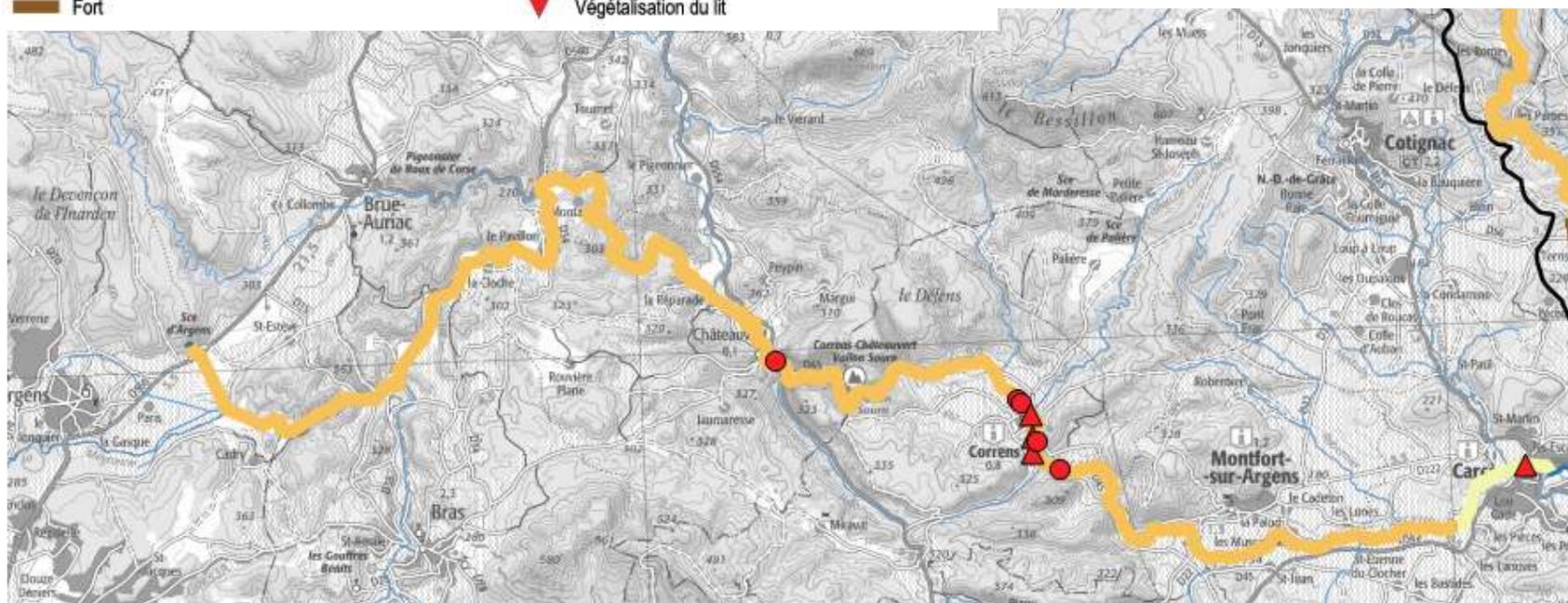
Interventions à prévoir :

Taux d'encombrement (échelle tronçon)

- Faible
- Moyen
- Fort

Éléments ponctuels à risque (intervention à prévoir)

- Embâcle, bois mort
- Arbre instable
- Végétalisation du lit



2 Les travaux de restauration et d'entretien

Le PPRE « Argens amont » :

- Intervention sur ce qui est de nature à dégrader le cours d'eau et aggraver le risque inondation, en lien avec les communes et l'Etat :



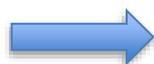
Déchets charriés par les crues



Déversement de gravats
(Carcès)



Défaut d'assainissement
et eutrophisation (Bras)



Programme d'action coordonné pour restaurer et entretenir la partie amont du fleuve Argens.

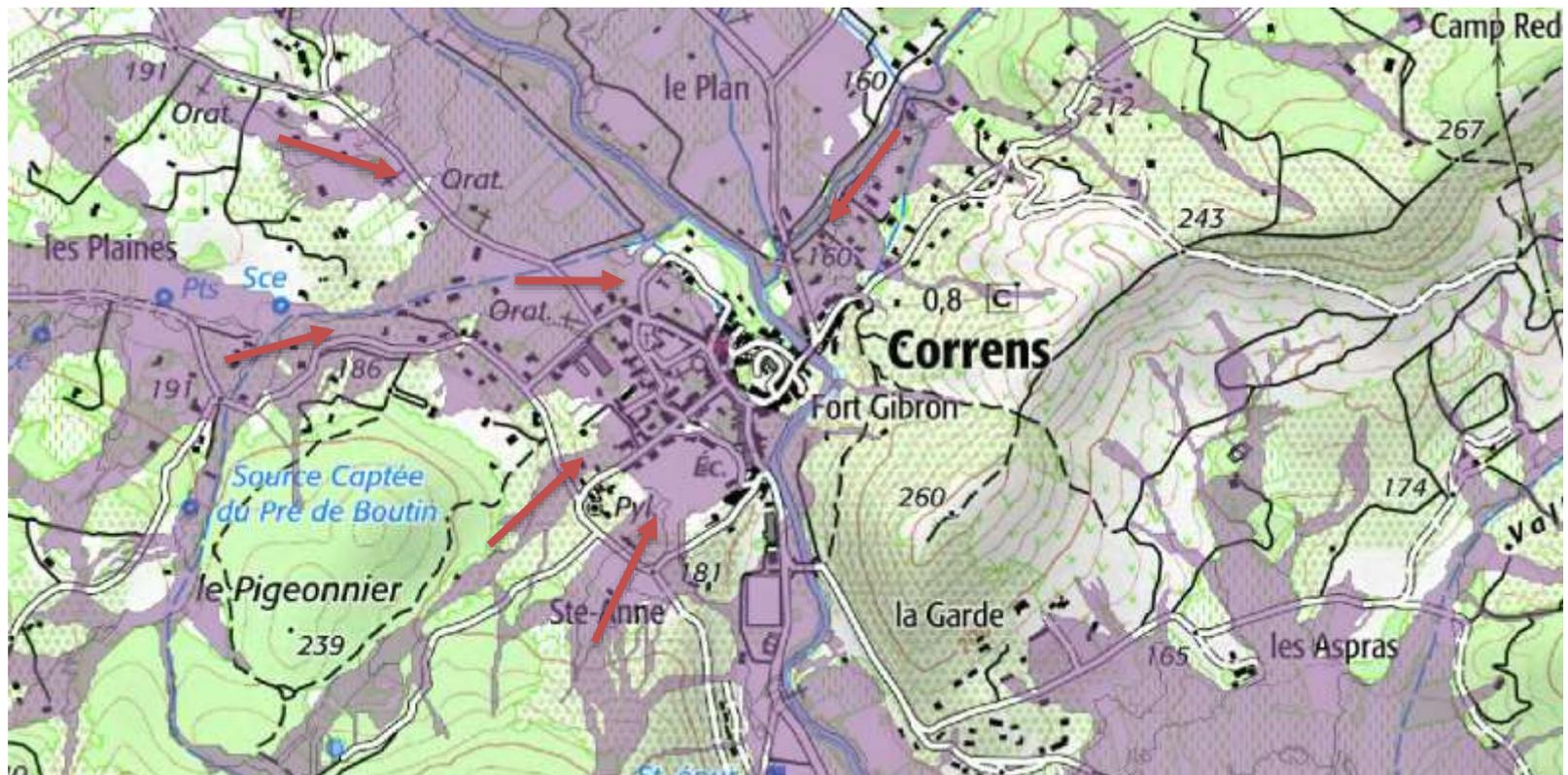
3

L'ENJEU INONDATION SUR LA COMMUNE DE CORRENS

3 L'enjeu inondation sur la commune de Correns

Aléa ruissellement : mis en évidence le 04 octobre 2022

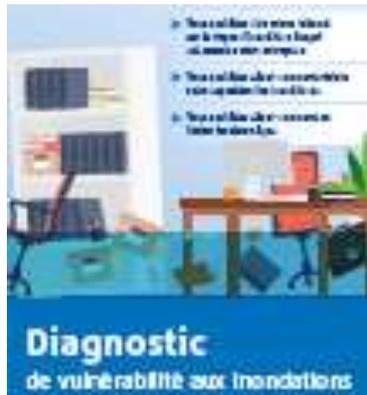
- Fortes précipitations enregistrées : **220 mm enregistrés à Correns** et 228 mm à Barjols.
- **Pic de crue de l'Argens à 15h00 à Châteauvert**, enregistré à la station de mesure DREAL : pas de débordement sur la commune de Correns mais « débit limite » atteint.
- Impact par le **ruissellement immédiat**, carte de première approche du phénomène :



3 L'enjeu inondation sur la commune de Correns

Solution prévue dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'Argens et des côtiers de l'Esterel :

- **Possibilité de réalisation dans le cadre du PAPI** (mise en œuvre en 2023) à l'occasion d'un avenant de la convention cadre avec l'Etat.
- **Aide individuelle à la protection des biens** en zone inondable pour les habitations.



Diagnostic préalable, pris en charge par la collectivité.



Guichet unique : montage des dossiers de subvention et aide à la réalisation des travaux.

80 % de financement du montant HT des travaux.



Moyens de protections individuelles permettant de réduire la vulnérabilité d'une habitation au risque inondation (source © SMBVG - guide de réduction de la vulnérabilité publié en 2020)

Travaux, réalisé par le particulier sur la base du diagnostic.

3 L'enjeu inondation sur la commune de Correns



Moyens de protections individuelles permettant de réduire la vulnérabilité d'une habitation au risque inondation (source © SMBVG – guide de réduction de la vulnérabilité publié en 2020)

4

PRÉCONISATIONS ET TRAVAUX PRÉVUS PAR LA COMMUNE DE CORRENS



Syndicat Mixte de l'Argens

2, avenue Lazare Carnot
83300 Draguignan

TÉL. 09 72 45 24 91
contact@syndicatargens.fr

www.syndicatargens.fr

